



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue Millebaach à Eischen

En raison d'un raccordement dans la rue Millebach à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 27 août 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du lundi, 16 septembre 2024, à partir de 8h00, jusqu'au vendredi, 20 septembre 2024 inclus, la chaussée dans la rue Millebaach à Eischen est rétrécie sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur du bâtiment sis au no. 1.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 27 août 2024
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser

Pour le bourgmestre empêché
l'échevin

Carlo Moes



Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu